

DÉCLARATION LIMINAIRE DU CHS-CT DU JEUDI 10 AVRIL 2014

Monsieur le Président,

La CGT Finances dénonce le silence médiatique, l'atonie des politiques et la véritable opacité qui tournent autour des négociations sur le traité transatlantique de libre commerce entre l'Union Européenne et les États Unis. Un des points essentiels est la possibilité offerte aux entreprises de poursuivre des États dont la politique entraverait leur activité commerciale, même s'il s'agit d'une politique de santé publique. Ce type de traité a permis à des entreprises européennes de poursuivre l'Égypte qui avait décidé d'augmenter le salaire minimum, au cigarettier Philip Morris de s'en prendre à l'Uruguay pour leur législation antitabac avec une demande de dédommagement de 2 Milliards de dollars. La CGT regrette que les négociateurs français sous l'impulsion de M HOLLANDE sont en train d'accélérer ces négociations en Europe.

Les citoyens ainsi que leurs représentants ont le droit de changer d'avis, d'imposer des normes et des droits qui peuvent aller à l'encontre des profits de ces sociétés. C'est l'essence même de la démocratie et c'est aussi la défense de l'intérêt général. Dans le même temps malgré les promesses des pays du G20, la régulation du système financier n'a pas eu lieu. Nous avons même pu observer avec dégoût que les cadres dirigeants des grandes banques d'affaires responsables de la crise financière de 2007 ont été nommés, que ce soit en Europe ou aux États-Unis, à la tête des institutions censées réguler le marché financier. En 1995, notre organisation s'est opposée de toutes ces forces militantes contre l'Accord Multilatéral sur l'Investissement (AMI), elle en fera de même, avec la même détermination, contre ce traité transatlantique.

En France, la mise en œuvre du "Pacte de responsabilité" et, en particulier, les 50 milliards d'euros d'économies programmées, participe d'une logique inacceptable d'austérité. Ces mesures attaquent inévitablement le financement des services publics, la protection sociale, la solidarité nationale, alors que les besoins sociaux ne cessent d'augmenter. N'en doutons pas, ce Pacte de responsabilité ne fera qu'appauvrir la plus grande partie de nos concitoyens au profit d'une minorité toujours plus riche et toujours plus avide.

Notre ministère subit depuis plusieurs années une véritable politique d'austérité. Suppressions de postes, 4 années de gel de notre point d'indice et baisse drastique de nos budgets de fonctionnement. Cette politique a eu pour conséquence d'aggraver considérablement les conditions de travail et le pouvoir d'achat des agents des Finances. À cela, il faut rajouter un questionnement sur le devenir des missions.

C'est pourquoi, la CGT exige toujours un moratoire sur toutes les réformes en cours. Les moyens doivent être donnés aux services pour assumer la globalité de leurs missions dans les domaines de la lutte contre les fraudes (*fiscales, économiques, douanières et industrielles*), du recouvrement de l'impôt, de la gestion des comptes publics, de la réglementation, de la régulation, du contrôle des acteurs financiers et du développement de la protection des consommateurs.

Pour en revenir à notre ordre du jour, cette séance du CHS-CT de Charente-Maritime comprend l'étude de la note d'orientations ministérielles en matière de santé et sécurité au travail pour 2014, le rapport de médecine de prévention, les fiches d'agression.

Sur la note d'orientation, rien de nouveau à part à part un double langage insupportable. Comment peut-on proclamer vouloir mener une politique de prévention des risques psychosociaux tout en diminuant de manière drastique les moyens budgétaires et en augmentant la charge de travail pour chaque agent ? Le Code du travail implique une obligation de résultat pour préserver la santé mentale et physique des agents, mais la CGT considère que le ministère ne donne plus assez de moyens pour faire face à cette obligation. L'exemple de l'aménagement du Centre des Finances Publiques de Rochefort démontrera cette réalité.

Sur le rapport de la médecine de Prévention. Nous voudrions par cette liminaire remercier le travail et l'investissement de qualité du docteur Caron. Le médecin reste et est un élément indispensable à une vraie politique de prévention mais néanmoins nous nous interrogeons sur la réelle possibilité d'aménager des postes de travail pour des agents en souffrance psychologiques dans un environnement de plus en plus contraignant et stressant. Les représentants CGT Finances s'inquiètent de l'augmentation de plus en plus conséquente des agents en souffrance psychologique dans ce département.

Sur les fiches d'agression. Cette déclaration liminaire ne suffira pas pour exprimer nos craintes , mais nous tenons à tirer la sonnette d'alarme tant sur le climat fiscal délétère que sur la mauvaise ergonomie d'une partie de nos locaux.

Les élus représentants CGT Finances